

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Inscription

L'inscription à l'un de nos voyages implique l'adhésion des conditions générales de vente régissant les rapports entre agences de voyage et leur clientèle fixées par arrêté ministériel du 14 juin 1982. La facture envoyée lors du paiement des arrhes 150 €uros/pers tient lieu de confirmation d'inscription. Le solde devra être réglé à 30 jours avant le départ.

Prix

Sauf indication contraire dans la fiche technique, ils s'entendent du point d'accueil au point de dispersion. Leur montant est indiqué pour chaque séjour. Leur détail est précisé sur les fiches techniques.

Annulation

En cas de désistement de votre part à 30 jours et plus du départ, seule une somme forfaitaire de 50 €uros pour frais de dossier sera retenue.

En cas de désistement à moins de 30 jours, le montant du séjour sera remboursé sous réserve des retenues suivantes.

- . De 30 à 21 jours avant le départ : **25 % du prix du séjour.**
- . De 20 à 8 jours avant le départ : **50 % du prix du séjour.**
- . De 7 à 2 jours avant le départ : **75 % du prix du séjour.**
- . Moins de deux jours avant le départ : **100% du prix du séjour.**

Annulation de notre part :

Si nous devons annuler votre séjour, nous vous proposons une autre destination ou vous remboursons la totalité de vos versements sans aucune indemnité.

Assurance annulation - assistance :

A l'inscription, vous pouvez souscrire une assurance annulation (**2,50% du montant du séjour**) ou une assurance annulation/assistance qui s'ajoute au prix du séjour (**3,50% du montant du séjour**)

Il est indispensable de posséder une garantie individuelle multirisques (frais d'annulation, recherche secours, rapatriement, frais médicaux, vol de bagages, etc....) bien adaptée aux activités de montagne. L'assurance assistance dont bon nombre d'entre vous bénéficient dans un contrat global est souvent minimale. Ce type de couverture qui, de surcroît ne propose pas d'assurance "annulation/interruption de séjour" est rarement adapté aux séjours que nous proposons. Quant au paiement avec une carte de crédit, il ne vous couvre généralement qu'en assistance, avec peu de garanties "recherche-secours".

Pour votre tranquillité, avant et pendant le voyage, nous avons négocié pour vous auprès MONDIAL ASSISTANCE une assurance très complète et spécifiquement adaptée à nos activités, avec pour point fort, un large champ de motifs d'annulations et interruption de séjour couverts. Textes complets des assurances envoyées sur demande.

Risques

Les renseignements fournis sur la fiche technique le sont à titre indicatif il ne peuvent engager notre responsabilité. Chaque participant est conscient que, vu le caractère de nos séjours, il peut courir certains risques inhérents à la pratique de la randonnée. Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter à Cévennes Evasion Voyages Nature ou aux différents prestataires, la responsabilité des accidents pouvant survenir. Ceci est également valable pour les ayant droit et tout membre de la famille. Cévennes Evasion Voyages Nature ne peut être tenu pour responsable d'un accident du à une imprudence individuelle, à une erreur personnelle d'itinéraire ou encore à une interruption volontaire en cours de progression (notamment pour raisons climatiques).

Assurance responsabilité civile

Nous sommes assurés auprès AXA France en responsabilité civile professionnelle organisateur et vendeur de voyages ou séjours.